

En novembre 1798, un acte avec une clause suspensive fut adopté par la législature provinciale à l'effet de changer le nom de l'île—Saint-Jean—en celui de Prince-Edouard. Cet acte fut ratifié par le roi, et Fanning accusa réception de l'arrêté du conseil à ce sujet le 13 juin 1799, date où le nouveau nom paraît avoir été employé pour la première fois dans les dépêches officielles du gouverneur. L'acte se trouve dans le recueil des statuts de l'île, 39 George III, chap. 1.

Pour les autres événements qui se sont passés sur l'île, *voir* la table des archives.

En 1784, la province du Nouveau-Brunswick fut formée en détachant une partie de la Nouvelle-Ecosse. La raison pour laquelle la nouvelle province fut établie est indiquée dans une dépêche du secrétaire d'Etat à Parr en date du 29 mai de cette année-là, qu'on trouvera parmi les documents relatifs à la Nouvelle-Ecosse. Dans la même dépêche la nomination d'un gouverneur général pour toutes les provinces fut annoncée. Thomas Carleton, le premier gouverneur du Nouveau-Brunswick, était le frère de sir Guy Carleton (lord Dorchester), et avait fait le service au Canada et à New-York pendant la guerre révolutionnaire. Il mourut à l'âge de 85 ans. Il arriva le 21 de novembre 1784, à Parrtown (Saint-Jean), et le 24 il fit rapport qu'il avait publié sa commission, proclamé les frontières, etc. Dans ses instructions il était dit que lui-même et le Conseil exécutif devaient faire le moins de lois possible et laisser le travail de la législation à une Assemblée, qui devait être convoquée aussitôt que la chose serait praticable. Le printemps suivant (1785), il choisit la pointe de Sainte-Anne comme capitale de la nouvelle province, à laquelle, en l'honneur du duc de York, il donna le nom de ville de Frédéric, aujourd'hui Frédéricton. Ce choix donna lieu à une controverse assez acrimonieuse, et les représentants des comtés situés sur la baie de Fundy, après que l'Assemblée eût été constituée, firent adopter un bill permettant de tenir les sessions de la cour suprême à Saint-Jean et à Frédéricton alternativement, à cause de l'inconvénient qu'il y avait pour les habitants demeurant sur la baie de Fundy de se rendre à Saint-Jean pour les affaires judiciaires. Le 25 juin 1785, Carleton fit rapport qu'il avait accordé une charte de constitution à la ville de Saint-Jean, dont le nom primitif, Parrtown, avait été ainsi changé sur la représentation des habitants. Les raisons données par Carleton pour avoir accordé cette charte étaient l'augmentation subite dans la population et la nécessité de réglemens municipaux, mais le secrétaire d'Etat lui fit remarquer qu'il avait excédé ses pouvoirs, car avant de rien faire il aurait dû soumettre la chose au roi.

L'Assemblée dont je viens de parler fut convoquée pour le premier mardi de janvier 1786, le nombre des membres de la Chambre des représentants ayant été fixé à 26. L'élection ne fut pas paisible. Carleton se plaignit que les appels à l'esprit de parti et l'abus des spiritueux avaient donné lieu à des émeutes, de sorte que la milice dut être appelé sous les armes; en adoptant cette mesure, en arrêtant les meneurs et en fermant les buvettes on put rétablir l'ordre. Carleton comptait sur le concours des habitants respectables pour maintenir la paix dans la communauté, le corps des militaires étant trop faible pour réprimer des séditions tant soit peu sérieuses. Mais les désordres ne cessèrent pas tout à fait, car Carleton fit rapport, dans une dépêche en date du 14 mai 1786, que les candidats défaits avaient attaqué l'hôtel de ville, puis l'édifice du parlement, et avaient réussi à causer des émeutes. Tous avaient été poursuivis, convaincus et punis.

Dès les premiers jours de la session, un bill pourvoyant au paiement d'une indemnité aux membres de l'Assemblée fut présenté, mais la chose fut fortement désapprouvée par le secrétaire d'Etat, ce dernier prétendant que si les députés exigeaient d'être payés pour